

## SOMMAIRE

Numéro préfixe	Ordre	Intitulé Acte	Administration	Direction	Bureau	Type d'acte	Date de Signature	Nom du Signataire	Qualité du Signataire
2016109-	003	Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous- préfète de Bayonne, de la suppléance du préfet du mercredi 20 avril 2016 7h au jeudi 21 avril 2016 20h et lui donnant délégation de signature à cet effet	Préfecture	Secrétariat général	MAPI	Arrêté	18/04/2016	Pierre-André DURAND	Préfet



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

N° 2016109-003

**Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne,  
de la suppléance du préfet du mercredi 20 avril 2016 07 h au jeudi 21 avril 2016 20h  
et lui donnant délégation de signature à cet effet**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 août 2013 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet du département des Pyrénées atlantiques ;

VU le décret du 18 mars 2016 nommant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète hors classe, sous-préfète de Bayonne ;

VU la circulaire NOR/INTA1232219C du 12 septembre 2012 du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, relative à la délégation de signature des préfets ;

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée du préfet des Pyrénées-atlantiques et de la secrétaire générale de la préfecture du mercredi 20 avril 2016 07h au jeudi 21 avril 2016 20h ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Bayonne, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales du mercredi 20 avril 2016 07h au jeudi 21 avril 2016 20h .

**Article 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Catherine SÉGUIN en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**Article 3** : La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-atlantiques et la sous-préfète de Bayonne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Pau, le 18 avril 2016

Le Préfet,

Pierre-André DURAND